

PRÉSIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

Décret N° 82/645 du 2 Juillet 1982
portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRÉSIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGO-
LAIS DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINIS-
TRES, GRAND MAÎTRE DE L'ORDRE NATIONAL.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 de la République Populaire du
Congo ;
(/u le décret 59/54 du 25 Février 1959 portant création de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
(/u le décret 59/226 du 31 Octobre 1959 fixant les insignes de l'Ordre
du Mérite Congolais ;
(/u le décret 59/227 du 31 Octobre 1959 fixant le montant de droits
de Chancellerie et des conditions de règlement de ces droits ;
(/u le décret 59/228 du 31 Octobre 1959 portant création du Conseil
de l'Ordre du Mérite Congolais ;
(/u le décret 59/239 du 27 Novembre 1959 relatif à la remise des in-
signes signes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
Sur proposition du Camarade Membre du Bureau Politique, Ministre des
Affaires Etrangères.
Après Avis de Chancellerie.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er: Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite
Congolais :

AU GRADE DE COMMANDEUR :

- Son Excellence, Monsieur Amor BENGHEZAL, Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire de la République Algérienne Démocratique et Po-
pulaire, près la République Populaire du Congo.

ARTICLE 2°: Il ne sera pas fait application des dispositions contenues
dans le décret 59/227 du 31 Octobre 1959 en ce qui concerne le règle-
ment des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3°: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Of-
ficiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où
besoin sera./-

Brazzaville le 2 Juillet 1982

~~Fait à Brazzaville, le~~

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-